



1 an de sursis simple suite a plainte pour violence sur ascendant

Par **sylvie**, le **23/02/2010** à **16:00**

Bonjour,

nous avons portés plainte contre notre fils mineuren fevrier 2008 ce qui a entrainer un jugement et une peine de un an de sursis simple.aujourd ui notre fils majeur a refait la meme betise .nous avons a nouveau porter plainte puis retirer une semaine plus tard.

les faits sont pour violence agraves sur ascendant. notre a enfant a fait l objet d une ho a la suite de la seconde plainte.au bout de 3 semaine (1 semaine de chanbre d isolement+2 semaine au sein du pavillon)ne pouvant plus supporter de vivre au mileu des autres malades et aillant peur de devenir comme eux il n est pas rentrer d une sortie d essai que le prefet lui avait accorder suite a la bonne evolution de ses trouble.notre enfant n est pas un fou dangereux les faits qui l ont mener la sont une grosse depresion qui na pas ete soigner et rupture de dialogue dans notre famille.il etait desespere,a voulu mettre fin a ses jour et nous n avons rien fait pour qu il aille mieux . que risque t il?